

Communiqué de presse



Contacts Presse

Département de l'information
et de la communication
01 40 15 74 71
service-presse@culture.gouv.fr

Direction générale de la
création artistique
Marie-Ange Gonzalez
01 40 15 88 53
marie-ange.gonzalez@culture.gouv.fr

www.culture.gouv.fr

Frédéric Mitterrand, ministre de la Culture et de la Communication, annonce un plan d'actions en faveur du spectacle vivant.

Frédéric Mitterrand, ministre de la Culture et de la Communication, a dévoilé lors d'une conférence de presse au festival d'Avignon, ce vendredi 8 juillet, un plan d'actions pour le spectacle vivant composé de 10 mesures visant quatre objectifs prioritaires :

1 – Renforcer la place centrale de l'art et des artistes, par le développement du soutien au secteur indépendant et en assurant un meilleur accompagnement de l'émergence artistique.

2 – Poursuivre la structuration de l'emploi artistique, par la création de troupes permanentes au sein des Centres dramatiques nationaux et des Centres chorégraphiques nationaux.

3 – Accroître l'irrigation des territoires et l'élargissement des publics par l'affirmation des missions territoriales des labels et réseaux, par la mise en œuvre d'une politique d'itinérance et de reprises et par une nouvelle étape de la politique des Scènes de musiques actuelles (SMAC) visant à développer le nombre d'établissements labellisés.

4 – Consolider la présence européenne et internationale, par la création de plusieurs Bureaux spécialisés à l'étranger et par la constitution de Pôles européens de production.

Ce plan d'action mobilisera 12 millions d'euros de crédits supplémentaires pour la période 2011-2013. Il contient plusieurs mesures qui visent à conforter les réseaux nationaux, notamment les Scènes nationales, dont le niveau d'intervention plancher du ministère de la Culture et de la Communication a été élevé à 500 000 €.

Paris, le 8 juillet 2011